

Droit de production/convention fenaco pour la livraison de tournesol HO, récolte 2025

Conditions générales:

En plus des «conditions actuelles du contrat oléagineux: attributions et SUISSE GARANTIE», les conditions de prise en charge de swiss granum récolte 2025 sont valables, ainsi que les conditions d'hygiène pour les producteurs des LANDI/CC.

Le producteur doit être en possession d'une attribution officielle de la FSPC. La LANDI/CC s'engage auprès du producteur à prendre en charge la totalité de la quantité attribuée, et à payer une prime supplémentaire par rapport aux graines de tournesol classique.

Les conditions de production particulières, mentionnées ci-dessous, sont nécessaires pour éviter une fécondation croisée ou un mélange avec des tournesols de la qualité classique, et ainsi de garantir la composition spécifique des acides gras.

Conditions de production et engagements du producteur:

- Le producteur s'engage à livrer, à la LANDI/CC, la totalité de la marchandise produite sur sa surface.
- Afin de garantir la qualité des variétés HO, il est nécessaire d'éviter les fécondations croisées avec le tournesol classique. Le tournesol HO doit être cultivé dans des zones géographiquement isolées ou sur des parcelles **distantes d'au moins 200 m** de cultures de tournesol classique.
- Il faut vider et nettoyer parfaitement le semoir avant les semis, afin d'éviter tout mélange avec d'autres semences de tournesol. Il ne faut pas ajouter aux semences des soldes de variétés de tournesol classique.
- Il faut vider totalement la moissonneuse-batteuse avant de l'utiliser. La récolte ne doit en aucun cas être mélangée au tournesol classique, ni dans le char, ni durant le transport, ni lors de la prise en charge par le centre collecteur.
- Si, pour différentes raisons, la quantité convenue n'a pas pu être semée, le producteur a l'obligation d'en informer immédiatement Agrosolution ainsi que la LANDI/CC.